Saint-Jean-Bonnefonds

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2023-11-28/15	Décision modificative n°1 du budget du CCAS	OUI
2023-11-28/16	Adoption des tarifs applicables aux sorties et aux ateliers seniors, familiaux et intergénérationnels pour l'année 2024	OUI
2023-11-28/17	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/ccas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20231204-del20231128-15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 04/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

Le 28 novembre 2023, à 17h30 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 22 novembre 2023

Présents : Anne GARZENA - Patricia FAURE - Serge BONNIER - Marie GACON - Monique MOUNIER - Simone FALCON - Karine FLEURY-ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : Marc CHAVANNE à Monique MOUNIER - Christian IMBERT à Patricia FAURE

Absents : Daniel DALCOL - Céline DECOT

Secrétaire de la séance : Patricia FAURE

Décision modificative n°1 du budget du CCAS /15

Vu le budget primitif du CCAS adopté par délibération n°9 en date du 30 mars 2023 ;

M. le Président informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'effectuer un transfert de 1 000,00 € du chapitre 65 au chapitre 11.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la décision modificative n°01 suivante :

DEPENSES		*RECETTES*	
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général	**1 000,00 €**		
6232 – Fêtes et cérémonies	1 000,00 €		
65 – Autres charges de gestion courante	**-1 000,00 €**		
65134 – Aides	-1 000,00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**0,00 €**

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 1er décembre 2023

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Patricia FAURE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20231201-del20231128-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Le 28 novembre 2023, à 17h30 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 22 novembre 2023

Présents : Anne GARZENA - Patricia FAURE - Céline DECOT - Serge BONNIER - Marie GACON - Monique MOUNIER - Simone FALCON - Karine FLEURY-ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : Marc CHAVANNE à Monique MOUNIER - Christian IMBERT à Patricia FAURE

Absents : Daniel DALCOL

Secrétaire de la séance : Patricia FAURE

Adoption des tarifs applicables aux sorties et aux ateliers seniors, familiaux et intergénérationnels pour l'année 2024 /16

M. le Président propose au Conseil d'administration l'adoption d'une grille tarifaire applicable aux sorties et aux ateliers seniors, familiaux et intergénérationnels, proposées à partir du 1er janvier 2024.

Sorties :

Période	Sorties	Adultes*	Enfants – 12 ans
Janvier	Repas seniors	18,00 €	0,00 €
Printemps	Sortie Seniors à Romans Bateau à roue + jardin Musée de la Chaussure	35,00 €	0,00 €
Juillet	Sortie familiale à Annecy	20,00 €	10,00 €
Automne	Sortie intergénérationnelle à Vulcania	25,00 €	15,00 €

* Pour les bénéficiaires de l'épicerie : un adulte gratuit à chaque sortie

Ateliers :

Période	Ateliers	Participants
Janvier	**Questions sur le code de la route + escape game** 20 places Coût : 200,00 € Date : 1 après-midi fin janvier Lieu : Mairie	3,00 €
Février/Mars	**Economies d'énergies** Dates : 9 février 2024 à 14h30 et 29 mars 2023 à 18h Lieu : Mairie	Gratuit

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

– d'approuver les nouvelles grilles tarifaires, telles que présentées, applicables à compter du 1er janvier 2023

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 1er décembre 2023

Le Président,	**Le secrétaire de séance,**
Marc CHAVANNE	**Patricia FAURE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20231201-del20231128-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le 28 novembre 2023, à 17h30 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 22 novembre 2023

Présents : Anne GARZENA - Christian IMBERT - Patricia FAURE - Céline DECOT - Serge BONNIER - Marie GACON - Monique MOUNIER - Simone FALCON - Karine FLEURY-ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : Marc CHAVANNE à Monique MOUNIER

Absents : Daniel DALCOL

Secrétaire de la séance : Patricia FAURE

Attribution d'une aide exceptionnelle à ……. /17

La situation de ……... est présentée au Conseil d'administration.

Suite à un divorce compliqué, ……. a contracté un micro-prêt auprès de la CAF. Toutefois, elle a besoin de s'équiper de petits mobiliers, qui ne rentrent pas dans ce micro-prêt.

Il est proposé au CCAS de lui venir en aide.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution d'une aide de 250,00 € à …….. Cette somme lui sera versée directement sur son compte bancaire.

Des contacts lui seront également donnés pour l'aider à trouver du mobilier et des vêtements.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 1er décembre 2023

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Patricia FAURE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.